

Gros frais de santé : les bons réflexes avant de vous engager

Prothèse dentaire, lunettes, appareil auditif, hospitalisation, intervention chirurgicale, dispositif médical coûteux... Avant d'accepter un devis ou de programmer des soins importants, quelques vérifications peuvent vous éviter de mauvaises surprises financières.

1. Demandez toujours un devis écrit détaillé

Pour de nombreux soins coûteux, le professionnel de santé a l'obligation de vous remettre un devis avant réalisation des actes :

- prothèses dentaires;
- orthodontie;
- équipements optiques;
- aides auditives;
- certains dispositifs médicaux;
- dépassements d'honoraires importants.



Avant de donner votre accord, prenez le temps de vérifier le montant total facturé, la part prise en charge par l'Assurance Maladie, les éventuels dépassements d'honoraires et le reste à charge estimé.

Ne signez jamais un devis sans vous être assuré du remboursement dont vous pourrez bénéficier.

2. Vérifiez si une offre «100 % Santé» existe

Dans les domaines du dentaire, de l'optique, de l'audiologie ou lors de l'achat d'un fauteuil roulant, les professionnels doivent proposer des équipements entrant dans l'offre **100 % Santé**, permettant un remboursement intégral pour les assurés bénéficiant d'une complémentaire responsable.

Le bon réflexe

Posez systématiquement la question : « **Existe-t-il une solution relevant du dispositif 100 % Santé?** »

Vous pourrez ensuite comparer avec les solutions plus coûteuses éventuellement proposées.



3. Faites estimer votre reste à charge avant tout accord

Le prix affiché sur un devis ne correspond pas à ce que vous paierez réellement. Pour obtenir une estimation du remboursement, il faut envoyer tout devis à votre couverture supplémentaire maladie.

Sanergi IEG	Solimut	Energie Mutuelle by Simax	Roederer
csmdesieg.ca assurances.com OU par courrier à : Sanergi IEG TSA 70291 28039 Chartres Cedex	solimut-mutuelle.fr OU par courrier à : Solimut Mutuelle de France Service CSMR TSA 21123 06709 Saint-Laurent- du-Var Cedex	Energiesmutuelle. bysimax.fr OU par courrier à : Simax 2 rue Bartisch BP 90151 67025 Strasbourg Cedex	roederer.fr OU par courrier à : Roederer BP 90151 67025 Strasbourg Cedex

4. Vérifiez si une prescription ou un accord préalable est nécessaire

Pour certains actes ou équipements, une prescription médicale, un accord préalable de l'Assurance Maladie ou des formalités particulières peuvent être nécessaires. À défaut, la prise en charge peut être réduite ou refusée. Ceci est particulièrement vrai pour les transports sanitaires.

Le bon réflexe

Demandez au professionnel : «**Ai-je besoin d'une prescription ou d'un accord préalable avant de commencer les soins/de demander la prise en charge du transport?**»

5. En cas d'hospitalisation, renseignez-vous sur tous les frais

Avant une intervention programmée, demandez un document récapitulatif précisant les honoraires du praticien, les éventuels dépassements d'honoraires, les frais liés à une chambre particulière ainsi que les prestations de confort proposées (télévision, téléphone, hébergement d'un accompagnant, etc.). Cela vous permettra d'anticiper votre reste à charge, ces dépenses n'étant pas toujours remboursées dans leur totalité.



6. Utilisez votre carte Vitale et mettez vos droits à jour

Une carte Vitale à jour facilite les remboursements et le tiers payant. La Camieg recommande son utilisation systématique afin d'éviter les retards de traitement et les démarches complémentaires.

Afin de garantir la bonne gestion de votre dossier, pensez à signaler rapidement tout changement d'adresse, de situation familiale, vos nouvelles coordonnées bancaires ainsi que votre départ à la retraite.

7. Conservez tous vos documents

Conservez pendant plusieurs mois l'ensemble de vos devis, prescriptions, factures acquittées, relevés de remboursement et correspondances avec les organismes de santé. Ces documents peuvent être utiles en cas de contrôle ou de réclamation.

À RETENIR

Avant d'engager de gros frais de santé :

- ✓ Demander un devis détaillé
- ✓ Vérifier l'existence d'une offre 100 % Santé
- ✓ Évaluer précisément le reste à charge
- ✓ Contrôler les conditions de remboursement
- ✓ Vérifier la nécessité d'une prescription ou d'un accord préalable
- ✓ Anticiper les frais d'hospitalisation
- ✓ Mettre à jour sa carte Vitale
- ✓ Conserver tous les justificatifs

Un devis signé est un engagement. Mieux vaut consacrer quelques minutes à vérifier vos droits que découvrir un reste à charge important après les soins.

En cas de doute, contactez votre représentant local FO Énergie.

